

Questions fréquentes

Dernière mise à jour : 25-01-2013

Questions fréquentes posées à la Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze

La nouvelle organisation de notre bibliothèque. On continue à me poser de nombreuses questions sur la nouvelle organisation entre les Archives municipales et Malemort. Voici la situation :

- Cette bibliothèque, constituée par des amateurs bibliophiles, comporte une majorité d'ouvrages, certes passionnants, mais qui n'ont rien à voir avec les buts de la société : étudier l'histoire et l'archéologie régionales. Ce sont de la littérature, de philosophie, de sciences naturelles, d'histoire de l'art, de traditions anciens, qui sont pour nous une source de connaissances mais aussi de difficultés de conservation et de rangement. Nous les conserverons dans de bonnes conditions à Malemort. Ils seront consultables le mercredi après-midi à Malemort.

- Pour nos livres concernant l'archéologie et l'histoire régionales, deux options étaient possibles : les conserver à Malemort ou les mettre en dépôt aux Archives municipales.

En les conservant à Malemort, ils ne pouvaient être consultés que le Mercredi après-midi par des gens possédant une voiture. En les confiant aux Archives municipales, ils peuvent être consultés tous les jours par des brivistes ou de non brivistes, dans d'excellentes conditions d'accessibilité et de conservation. On nous a reproché avec ce système de plus prêter la plupart de nos livres comme nous le faisons autrefois. Or la pratique de les photocopier a complètement abîmé leur reliure. Leur ancienneté et leur rareté font que ces prêts deviennent impossibles, sauf cas très particuliers : étudiants faisant un diplôme, sociétaires préparant un article pour notre bulletin.

Comme les Archives municipales n'ont pas vocation à prêter nos ouvrages, mais seulement à les laisser consulter, nous coupons la poire en deux : nous leur confions les ouvrages d'intérêt général non susceptibles d'une étude approfondie. Nous conservons à Malemort et nous prêterons dans des cas bien précis les ouvrages de référence, par exemple les cartulaires, les nobiliaires et les tirés à part d'articles.

Outre ces livres, nous avons des collections presque complètes de nos 43 sociétés correspondantes que nous conservons à Malemort et que nous continuons à prêter.

Enfin, notre très riche fonds d'archives reste pour l'instant consultable à Malemort car il n'est pas compatible avec les actuelles des archives.

- Aucune solution ne nous donne complète satisfaction en attendant le jour où un riche et généreux sociétaire nous fera don par testament d'un immeuble dans Brive qu'il aura exonéré de droits de succession, d'impôts locaux, de factures de chauffage et d'électricité avec des planchers capables de supporter des tonnes de livres. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au maire et à la municipalité de Brive de nous avoir accueilli à Malemort et d'avoir proposé une partie de l'immeuble des Archives municipales pour le dépôt de certains de nos ouvrages.

- Nous attendons vos suggestions ! ! ! !